

Chère Consœur,
Cher Confrère,

C'est au nom du Conseil Départemental du Maine et Loire, que je vous présente nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2011.

Cette année qui s'ouvre aura un caractère particulier puisque la loi HPST a profondément réformé le mode d'élection des Conseils Ordinaux à tous les niveaux.

Désormais, le renouvellement s'effectue par moitié tous les 3 ans.

Au cours du 1^{er} trimestre 2011, vous serez appelés à renouveler la moitié des membres du Conseil départemental.

Ces conseillers élus auront notamment pour tâche d'élire les conseillers régionaux et nationaux, c'est-à-dire de définir la direction politique pour les 3 années à venir.

Vous pouvez à ce stade influencer sur cette politique; Le renouveau nécessaire ne pourra exister qu'au travers de vos votes et des nouvelles candidatures qui se manifesteront.

Fin Janvier, sera lancé l'appel de candidature pour le Conseil Départemental que nous élirons le 31 Mars 2010.

Notre souhait est de deux natures:

- d'une part que les candidats qui se présenteront soient motivés pour remplir leur mission.
- d'autre part que le taux de votants soit suffisant pour représenter la profession dans son ensemble.

Vous trouverez pages 2 et 3 une information sur les tâches ordinaires.

Trop souvent par négligence ou manque d'envie vous laissez les autres agir à votre place.

Il est temps que vous, **professionnels de terrain** (tous modes d'exercices confondus) et en particulier les jeunes, vous vous preniez en main pour faire aboutir vos idées sur l'avenir de la profession et tracer le chemin futur.

Sommaire

Comment fonctionne le Conseil	Page 2 et 3
Tableau du Maine et Loire	Pages 4-6-8-10
Que deviennent nos nouveaux inscrits ?	Page 4
Activités du Conseil en 2010	Page 4
Trésorerie	Page 5
Exercice illégal	Page 6
Exonérations	Page 6
Commission contrats	Page 6
Continuité des soins	Page 7
Calendrier 2011	Page 8
Plaintes et doléances	Page 8
Sonorisation des salles d'attente	Page 9
Blog et Internet	Page 9
Rencontre libéraux-salariés	Page 9
Logo et signalétique	Page 10
EPP	Page 10
Accessibilité de nos cabinets	Page 11
Stationnement à Angers	Page 11
Elections 2011	Page 12
Stages en milieu libéral et autres	Page 12
Réunions publiques	Page 12
Contacts	Page 12

Dominique DUPONT 



Comment fonctionne le Conseil ? Ou la vie du Conseil...

Fin mars, nous allons tous voter pour renouveler la moitié du Conseil.

Qui élit qui ?



Le Conseil est composé de 12 Conseillers titulaires et de 12 suppléants (9 représentants du collège libéral et 3 du collège salarié), élus pour 6 ans.

Les 12 titulaires éliront en leur sein un Président, un Vice Président, un Secrétaire Général et un Trésorier parmi les Titulaires. Lors de la séance de Conseil suivante ce sont les membres des commissions qui seront élus parmi les titulaires et les suppléants. Les commissions sont actuellement au nombre de 12:

- conciliations,
- locaux et matériel,
- contrats,
- préparation des élections,
- inscription au Tableau et vérification des diplômes,
- formation continue du Conseil,
- diffusion des pratiques professionnelles,

- ostéopathie-thérapie manuelles-techniques spécifiques,
- communication, exercice illégal,
- entraide exonération,
- règlement intérieur.

Le nombre de membres de chaque commission est variable ainsi que la fréquence de leurs réunions. Par exemple une fois par mois pour la commission contrats (3 membres) alors que la commission préparation des élections (6 membres) se réunit plus fréquemment dans le semestre pré-électoral. Chaque commission choisira son rapporteur. Cette disposition est effective pour 3 ans.

Qui fait quoi ?

Le **Président** représente légalement le Conseil. Il est chargé d'appliquer les décisions prises par le Conseil. Il est membre de droit de toutes les commissions. Il reçoit les demandes d'inscriptions au tableau, les plaintes et les candidatures aux diverses élections. Il nomme les **rapporteurs** et les **conciliateurs**. Il est responsable du budget et du choix de la politique

d'indemnisation du Conseil. Il embauche le personnel salarié et signe tous les contrats au nom de l'Ordre, représente le Conseil lors des Conférences des Présidents à Paris et dans les Pays de la Loire et prépare les réunions du Bureau. Enfin il établit les différents rapports d'activités.



Depuis juin 2006, c'est **Dominique DUPONT** qui occupe ce poste.

Le **Vice-président** remplace le Président en cas d'absence dans toutes ses fonctions. Dans le Maine et Loire est plus précisément chargé des confrères salariés.



Depuis juin 2008, c'est **Isabelle GICQUEL** qui occupe ce poste.

Le **Secrétaire Général** s'occupe de la vie quotidienne du Conseil et gère le personnel. Il convoque et prépare la **séance plénière** bimestrielle et remplit alors le rôle du greffier.



Depuis juin 2008, c'est **Jacqueline JOUBERT** qui occupe ce poste.

Le **Trésorier** planifie le budget en fonction des directives du Conseil, des recommandations du Conseil National et de la Loi. Il réalise la gestion de l'outil ordinal DIVALTO.



Depuis juin 2006, c'est **Christophe SUARD** qui occupe ce poste.

Ces quatre élus composent le **Bureau**. Celui-ci se réunit tous les mois en soirée et règle ainsi la vie du conseil.

Les confrères candidats à l'inscription au Tableau sont tous reçus par un **Conseiller** (nommé par le Président), qui sera leur **rapporteur** lors du vote validant leur inscription au Tableau.

La Chambre Disciplinaire est une institution fonctionnant au niveau régional et national. Ses membres sont élus pour 6 ans par les conseillers régionaux parmi les élus ou anciens élus départementaux.

Pour chaque cas le magistrat, président la chambre disciplinaire, désigne (parmi les membres) un rapporteur, qui sera chargé de présenter à la cour l'affaire en jugement.

Le Maine et Loire a 3 Conseillers en poste à la Chambre disciplinaire Régionale des Pays de Loire : Mme GICQUEL I, M. POIRIER A. et M. DUPONT D.

Pour quel coût ?

La tâche ordinaire est certes bénévole mais les Conseillers sont indemnisés pour le temps passé. Indemnisation au prorata du temps passé pendant les heures ouvrables et forfaitaire en dehors. Ceci, bien sûr, dans la mesure où le budget le permet et d'une façon très encadrée par la Loi.

Combien de temps ?

Au terme de 4 ans pleins, nous avons maintenant une idée plus précise de la charge de travail que cela représente...

Le Président consacre à peu près 45 heures par mois réelles dont 31 indemnisables (6 en permanences au Conseil, 12 en réunions de soirée, le reste est en télétravail et réalise quelques déplacements à Paris et à Nantes).

Le travail du Trésorier est de 20 heures par mois dont beaucoup en télétravail avec 3 en permanences au Conseil et 8 en réunions de soirée.

Le Secrétaire Général représente 17 heures par mois dont 6 en permanences au Conseil et 8 en réunions de soirée.

Le Vice-président a une moyenne de 10 heures par mois répartis en 1 heure de permanences au Conseil et 8 heures en réunions en soirée.

Les Conciliateurs consacrent un temps extrêmement variable (de quelques heures à plusieurs jours...), en fonction de la complexité des cas et de la bonne volonté des différentes parties. Ils ont pour fonction de rechercher un terrain d'entente entre les protagonistes. En cas d'échec de la conciliation la chambre disciplinaire régionale sera amenée à trancher. les Conciliateurs sont désignés par le Président

JANVIER				FEVRIER				MARS			
	Matin	Après Midi	Soir		Matin	Après Midi	Soir		Matin	Après Midi	Soir
Ve 1				Lu 1				Lu 1			
Sa 2				Ma 2				Ma 2			
Di 3				Me 3				Me 3			
Lu 4				Je 4				Je 4			
Ma 5				Ve 5				Ve 5			
Me 6				Sa 6				Sa 6			
Je 7				Di 7				Di 7			
Ve 8				Lu 8				Lu 8			
Sa 9				Ma 9				Ma 9			
Di 10				Me 10				Me 10			
Lu 11				Je 11				Je 11			
Ma 12				Ve 12				Ve 12			
Me 13				Sa 13				Sa 13			
Je 14				Di 14				Di 14			
Ve 15				Lu 15				Lu 15			
Sa 16				Ma 16				Ma 16			
Di 17				Me 17				Me 17			
Lu 18				Je 18				Je 18			
Ma 19				Ve 19				Ve 19			
Me 20				Sa 20				Sa 20			
Je 21				Di 21				Di 21			
Ve 22				Lu 22				Lu 22			
Sa 23				Ma 23				Ma 23			
Di 24				Me 24				Me 24			
Lu 25				Je 25				Je 25			
Ma 26				Ve 26				Ve 26			
Me 27				Sa 27				Sa 27			
Je 28				Di 28				Di 28			
Ve 29											
Sa 30											
Di 31											

parmi les titulaires et suppléants élus à la commission de conciliation, en fonction de leurs capacités à gérer la crise et de façon à respecter une certaine neutralité géographique.

Les Conseillers consacrent entre 4 et 8 heures par mois principalement en 1 ou 2 réunions de soirée, Tous rédigent obligatoirement, un rapport écrit à chacune de leurs interventions de façon à assurer la continuité et la traçabilité des actions du Conseil.

une secrétaire administrative : M^{lle} TRANCHANT, qui avec 14 heures hebdomadaires gère entre autres le courrier et le téléphone. Et une juriste : M^{me} ARIBAUD (maintenant mutualisée au niveau régional), qui nous consacre 4 heures par semaine.

Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Voilà ce à quoi il faut s'attendre en postulant au Conseil...

AVRIL				MAI				JUIN			
	Matin	Après Midi	Soir		Matin	Après Midi	Soir		Matin	Après Midi	Soir
Je 1				Sa 1				Ma 1			
Ve 2				Di 2				Me 2			
Sa 3				Lu 3				Je 3			
Di 4				Ma 4				Ve 4			
Lu 5				Me 5				Sa 5			
Ma 6				Je 6				Di 6			
Me 7				Ve 7				Lu 7			
Je 8				Sa 8				Ma 8			
Ve 9				Di 9				Me 9			
Sa 10				Lu 10				Je 10			
Di 11				Ma 11				Ve 11			
Lu 12				Me 12				Sa 12			
Ma 13				Je 13				Di 13			
Me 14				Ve 14				Lu 14			
Je 15				Sa 15				Ma 15			
Ve 16				Di 16				Me 16			
Sa 17				Lu 17				Je 17			
Di 18				Ma 18				Ve 18			
Lu 19				Me 19				Sa 19			
Ma 20				Je 20				Di 20			
Me 21				Ve 21				Lu 21			
Je 22				Sa 22				Ma 22			
Ve 23				Di 23				Me 23			
Sa 24				Lu 24				Je 24			
Di 25				Ma 25				Ve 25			
Lu 26				Me 26				Sa 26			
Ma 27				Je 27				Di 27			
Me 28				Ve 28				Lu 28			
Je 29				Sa 29				Ma 29			
Ve 30				Di 30				Me 30			
				Lu 31							

Voici la copie de l'emploi du temps du Conseil pour le premier semestre 2010.

Cela peut vous paraître beaucoup mais c'est à ce prix que le Conseil peut fonctionner correctement.

Nous avons de plus 2 salariées :

C'est certes un investissement important tant au niveau de nos professionnelles que privées...

Mais c'est aussi et surtout une aventure aussi passionnante que notre profession...

Dominique DUPONT



Tableau du Maine et Loire

Pour l'année 2010, nous avons enregistré:

- 39 nouvelles inscriptions au Tableau avec, bien sûr, une grosse majorité pour les mois de juillet, août et septembre : 31.
- 30 transferts en arrivée
- 17 transferts en départ
- 13 cessations d'activité, dont 9 pour départ à la retraite.

Cette année, nous constatons enfin plus de nouvelles inscriptions et d'arrivées que de départ et de cessation d'activité.

Que deviennent nos inscrits ?

En examinant le Tableau des mouvements des MK dans notre département, nous avons enregistré 158 inscriptions sur les années 2008, 2009 et 2010: nouveaux inscrits ou transferts de MK en provenance d'un autre département.

28 sur ce nombre ont quitté le département avant ou au bout d'une année d'activité, soit 18 %

37 travaillent en assistantat

26 en salariat dans les différents hôpitaux (Angers, Cholet ou Saumur), le CRRRF et le centre Paul Papin

Nous sommes donc aujourd'hui 656 MK inscrits au Tableau

Nous vous rappelons que tout changement d'activité et d'adresse doit obligatoirement nous être communiqué préalablement à celui-ci, ainsi que tous les contrats liés à ces modifications.

Enfin, les communications publicitaires doivent faire l'objet d'une demande au CDO.

7 ont créé, succédé ou racheté des cabinets et leurs patientèles.

Les autres font des remplacements, et surtout en milieu urbain !!!

La provenance des transferts est très fréquemment des départements du grand ouest : Loire-Atlantique, Ile et Vilaine, Vendée, Vienne, mais aussi Paris.

Les départs sont par contre très répartis sur toute la France et les Dom Tom qui ont toujours le vent en poupe !

Activités du Conseil en 2010

Cela fait maintenant 5 années que le Conseil de l'Ordre a été créé. Le travail y est toujours aussi intense, mais toujours aussi passionnant.

- **Le Bureau** (Président, Vice-présidente, Trésorier et Secrétaire générale) s'est réuni 11 fois cette année. Il prépare les réunions de Conseil et assure le quotidien du Conseil de l'Ordre.
- **Le Conseil** s'est réuni 10 fois en séance plénière.
- La **Commission des contrats** s'est réunie 11 fois.
- La **Commission entraide** a été sollicitée 2 fois cette année.
- **3 réunions publiques**
 - En février, sur les nouveaux terrains de stage animé par Jean-Marie LOUCHET et Bruno BOMAL de l'IFMK de Nantes.
 - En juin, sur le Code de déontologie animée par Alain Poirier, Président de la commission déontologie au CNO.
 - En octobre (le 21) pour le tirage au sort des élus sortants en 2011 et 2014.
- **3 réunions des Ordres** des Pays de la Loire. Réunion regroupant les bureaux des différents CDO sous l'égide du CRO

- **3 conférences des Présidents** à Paris en mars, septembre et octobre

- **149 Permanences :**

Le Président en a assuré environ 60 au siège du Conseil de l'Ordre, la Secrétaire Générale, environ 49, la Vice-présidente, 20 ainsi que le trésorier. Ce dernier effectue un nombre considérable d'heures de télé travail pour la comptabilité du CDO.

Nous y rencontrons tous les nouveaux Masseurs-kinésithérapeutes et nos confrères en transfert arrivant dans le département et répondons au mieux à toutes les demandes et doléances de nos confrères.

Cette année, nous avons encore été choisis comme **département pilote** pour tester la version 6 des logiciels COHERENCE et DIVALTO.

Coherence est le logiciel permettant de retrouver le Tableau avec toutes les indications et notes diverses concernant les MK inscrits à l'Ordre et Divalto est le logiciel de comptabilité des CDO, CRO et CNO. Cette opération aura mobilisé le bureau pendant une journée entière.

Jacqueline JOUBERT



Entrants au Tableau par transfert (par ordre d'inscription)

M. DUPONT Boris, diplômé en Belgique en 1999, en provenance de l'Oise.

M^{me} LEMOINE Stéphanie, diplômée en Belgique en 2004, en provenance du Pus de Dôme.

M^{lle} RICAUD Marion diplômée de Paris en 2008, en provenance de Paris.

M^{me} METEAU Marie-Sophie, diplômée de Nancy en 2004, en provenance d'Indre et Loire.

M^{lle} BOUYER Maud, diplômée de Limoges en 1999, en provenance du Cher.

M. ALAMI Mohamed, diplômé de Nantes en 1981, en provenance de Paris.

M^{lle} COUTIN Aline, diplômée en Belgique en 2008, en provenance du Nord.

M^{lle} SITTIER Marion, diplômée en Belgique en 2009, en provenance du Morbihan.

M^{lle} GIBOIRE Julie, diplômée d'Alençon en 2009, en provenance du Morbihan.

M^{lle} MONTEL Caroline, diplômée de Paris en 2009 en provenance de La Martinique.

M^{me} DRUGEON-GOURLAY, diplômée de Rennes en 2003, en provenance de Loire Atlantique.

M. AUBOURG Corentin, diplômé d'Alençon en 2009, en provenance de l'Isère.

M^{me} BERNE Virginie, diplômée de Lyon en 1990, en provenance de Loire Atlantique.

M^{lle} CHIRON Audrey, diplômée de Nantes en 2009 en provenance des Deux-Sèvres.

M^{lle} GRIMAULT Virginie, diplômée de Nantes en 2009, en provenance de l'Aube.

M^{me} JELONEK Eugénie, diplômée en Belgique en 2003, en provenance des Yvelines.

M^{lle} CHIRON Mélanie, diplômée d'Alençon en 2009, en provenance de Paris.

M. MARTIN François, diplômé d'Alençon en 2007, en provenance de l'Ile et Vilaine.

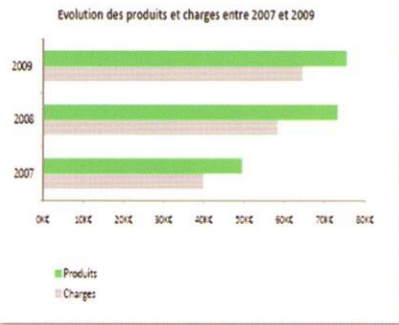
M. LEGEARD Samuel, diplômé de Rennes en 1999, en provenance de l'Ile et Vilaine.

M^{lle} BRUNEAU Caroline, diplômée de Nantes en 2010, en provenance de la Mayenne.

M^{lle} COTTEREAU Héroïse, diplômée d'Orléans en 2010, en provenance d'Indre et Loire.

Trésorerie du Conseil Départemental du Maine et Loire Analyse de Gestion 2009 et évolution de 2007 à 2009.

Le Conseil Départemental du Maine et Loire (CDO 49), riche de plus de 600 inscrits à son tableau, devrait prétendre à 40% du montant total des cotisations annuelles de ses inscrits, soit environ 62 000 € de budget prévisionnel.

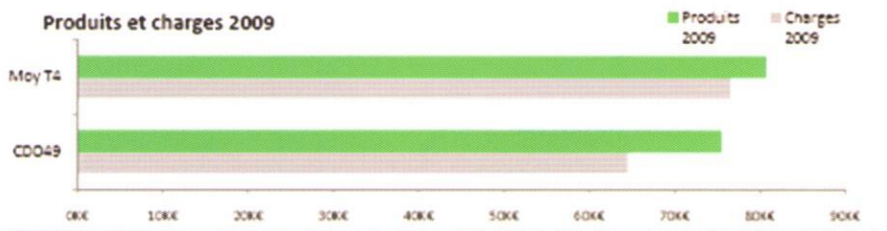


Conseil Départemental du 49 ou Tranche «T4»

Le Conseil National a établi en 2009, un prévisionnel de recette optimale par département dépendant du nombre d'inscrit au tableau au 1 janvier de l'année en cours.

Le CDO 49 avec Plus de 600 inscrits se trouve être associé aux Départements de type «T4», ceux dont le tableau au 1 janvier présente plus de 500 inscrits et moins de 1000 inscrits.

Le CNO par le biais de « l'harmonisation » ou redistribution d'une part des cotisations non attribuées, comblera le différentiel entre le montant des cotisations liées aux 40% des inscrits au tableau du département soit 62 000 € et le Budget Prévisionnel de Recette Optimale : 75 000 € pour un département de la tranche T4.



Aurons-nous droit à l'harmonisation en 2010 ?

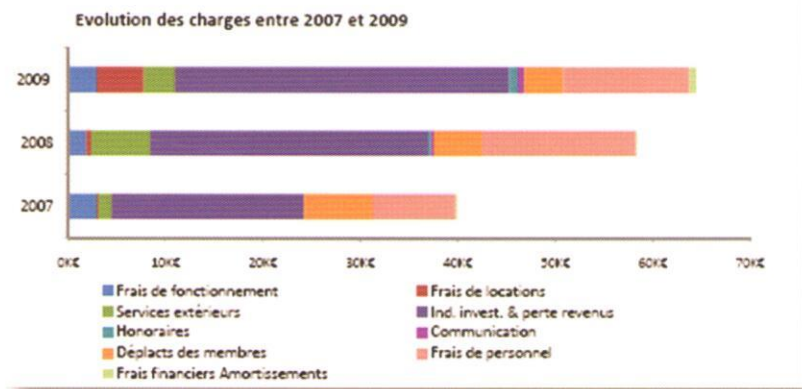
Le CDO 49 doit pouvoir prétendre à 75 000 € de recettes dont plus de 13 000 € liées au fond d'harmonisation, tout au moins pour les années 2008 et 2009.

Le Conseil National vient de nous informer que cette mesure d'harmonisation ne serait plus automatique pour les Conseils Départementaux qui disposent de placements sur les années antérieures.

Le CDO 49 sur les années 2008 et 2009 a par gestion saine placé 20 000 € que le CNO demande donc de liquider avant de prétendre au fond d'harmonisation.

Cette modification des règles en cours d'année a été contestée par le CDO 49, le Conseil National doit rendre son verdict le 15 décembre 2010.

Analysez-vous-même la trésorerie du Conseil de votre Département !



L'analyse de gestion ci-jointe est extraite de DIVALTO, logiciel de gestion de l'Ordre. Elle met en comparaison le budget 2009 du CDO49 et la moyenne des CDO de même Budget « T4 ». Elle permet de suivre l'évolution de la trésorerie du département depuis 2007.

Aide à l'Analyse en quelques lignes :

Le CDO 49 présente sur l'année 2009 des charges de structures inférieures aux charges moyennes de la tranche « T4 ».

La signature du bail de location en cours d'année 2009, nous a fait économiser plus de 2 ans loyer, soit 20 000 € somme capitalisée ...

Les temps de secrétariat et service juridique à temps partiels du CDO 49 sont inférieurs aux autres départements de type « T4 ».

L'investissement des élus aux tâches de gestion du CDO sont plus importantes (Tableau, Comptabilité & Gestion...) et majorent les indemnités de ces derniers.

L'évolution du Budget de fonctionnement est passé de 40 000 € à 70 000 € entre 2007

et 2009, l'Ordre est à ce jour, en fonctionnement, le budget départemental ne devrait plus évoluer de façon conséquente dans les années à venir.

Le Bureau et notamment le Trésorier restent à votre disposition pour toute explication complémentaire sur ces éléments d'analyse de gestion.

Christophe SUARD

Dernière minute : Lors de la mise sous presse (le 22 décembre 10), nous venons d'apprendre que nous avons reçu l'harmonisation T4...

Exercice illégal : Evolution et involution !

Cette année a marqué un net ralentissement de la constatation d'exercice illégal dans le Maine et Loire.

Nous sommes passé de 42 infractions notifiées à seulement 12.

Cela ne veut pas forcément dire que les illégaux sont moins nombreux mais qu'ils sont moins voyants...

Une **plainte ordinale** a cependant abouti envers trois confrères qui avaient employé une praticienne non encore diplômée en France. Etant donné les circonstances le Conseil avait souhaité une peine de principe ; il a été entendu par la Chambre Disciplinaire Régionale de Première Instance.

Simultanément **une plainte déposée en justice** contre un magnétiseur-masseur d'Angers a été commuée par le juge d'instruction en **attouchements sur mineurs** et va prochainement être jugée.



Une autre plainte pour **usurpation de titre** a été déposée et son instruction est gérée par la gendarmerie de St Macaire en Mauges.

Le SRPJ d'Angers a pris contact avec nous dans le cadre d'une instruction de plainte pour **proxénétisme au sein d'un salon de massage** à Cholet (que nous avons déjà contacté pour publicité l'an dernier).

Des courriers vers les mairies de La Membrolle, Plessis Macé, La Meignanne, Brissac, Turquant ont été envoyés pour dénoncer des publicités faites par ces municipalités à des illégaux ou à des ostéopathes non professionnels de santé rangés abusivement dans cette catégorie.

Un des rôles de l'Ordre est d'assurer **la sauvegarde de notre profession** et même si nous ne sommes pas toujours suivis par les juges, il nous faut assurer cette mission pour éviter que les illégaux ne viennent nous narguer à grands coups de publicités.

Commission contrats : Mission accomplie !

Le 5 novembre 2010, le délai des deux ans à partir de la parution du Code de déontologie expirait.

La Commission Contrats s'était donnée cette limite pour avoir examiné la totalité des contrats qui lui avaient été transmis notamment lors de l'inscription des praticiens.

Certains départements n'ont pas fait ce choix, préférant attendre passivement que chacun fasse volontairement l'analyse de ses contrats.

Il nous a semblé plus pédagogique et plus utile d'étudier les 775 contrats dont 224 rédigés en 2010 et de réclamer début juillet aux 225 professionnels qui n'avaient rien transmis de bien vouloir vérifier s'ils ne les avaient pas cachés dans leurs tiroirs.



C'est donc chose faite et maintenant, il nous suffit de traiter le flot continu des nouveaux contrats.

Ceux-ci sont d'abord débroussaillés par la juriste ordinale et soumis en cas de difficulté à la commission mensuelle (70% ne présentent aucune remarque). **Un courrier est adressé dans le délai légal de 30 jours maximum après réception.**

Nous vous rappelons que tous les contrats ayant trait à votre exercice doivent être validés par le Conseil et donc doivent nous être transmis

individuellement : remplacement, assistantat, contrat de travail et convention d'exercice avec une structure mais aussi bail, leasing etc...

Exonérations: Attention aux dates !

Au jour d'impression de ce bulletin le Conseil du Maine et Loire ne connaît pas encore les règles de l'exonération pour les cotisations de 2011, qui sont du ressort du Conseil National. Celles-ci vous seront probablement communiquées lors de l'appel à cotisation, qui pour être conforme à la loi HPST vous sera adressé en début d'année ; la cotisation doit être réglée avant la fin du premier trimestre. Mais **nous insistons pour que vous respectiez bien les délais** pour les demandes d'exonération car **toute demande hors délais ne peut être prise en considération** et ce malgré notre bonne volonté.



Entrants au Tableau par transfert (par ordre d'inscription)

M^{lle} GUEDON Carine, diplômée de Poitiers en 2008 en provenance de Vendée.
M^{lle} BATARDIERE Céline, diplômée de Paris en 2006, en provenance de Loire Atlantique.
M. PELTIER Jean, diplômé de Nantes en 2008, en provenance de l'Isère.
M^{lle} NAVEZ Hélène, diplômée de Poitiers en 2009, en provenance de la Vienne.
M. PAVY Cyrille, diplômé de Nantes en 1998, en provenance de la Corse.
M^{lle} CARTIER Mylène, diplômée de Nantes en 2008, en provenance du Rhône.
M. HAMEL Clément, diplômé de Berck en 2008, en provenance de Guyane.
M^{lle} MINGOT Emilie, diplômée de Berck en 2008, en provenance de Guyane.
M. MAZEAUD Adrien, diplômé d'Alençon en 2010, en provenance du Loire et Cher.
M^{lle} NOYER Clémence, diplômée de Nantes en 2009, en provenance de Vendée.
M^{lle} RANHEARD Géraldine, diplômée de Paris en 2009, en provenance de la Gironde.
M. SALOU Yann, diplômé de Nantes en 2010, en provenance de Loire Atlantique.
M. METIVIER Pierre, diplômé de Paris en 2010, en provenance des Deux-Sèvres.

Inscriptions au Tableau (par ordre d'inscription)

M^{me} GUILBAULT Tatiana, diplômée de Paris en 1968.
M^{me} MAILLET-KERDAT Michelle, diplômée de Paris en 1982.
M^{me} STACZKIEWICZ Elzabietta, diplômée en Pologne en 2006.
M^{me} JANUS Elzbieta, diplômée en Pologne en 2008.
M. MARTIN Vincent, diplômé en Espagne en 2009.
M. SAUVAGEOT Florian, diplômé de Nantes en 2010.
M^{lle} GRELET Vanessa, diplômée de Rennes en 2010.
M^{lle} VICQUENAU ESTELLE, diplômée de Nantes en 2010.
M^{lle} FROUIN Amélie, diplômée de Rennes en 2010.
M^{lle} VASILE D. Ionela, diplômée en Roumanie en 2000.

Continuité des soins et Astreintes Respiratoires Départementales

Merci à tous pour votre engagement !



La continuité de soins du week-end et des jours fériés est toujours d'actualité pour les praticiens libéraux.

L'organisation départementale des Astreintes en Kinésithérapie Respiratoire de week-end évolue avec 2 nouveaux secteurs couverts :
Secteur du Lion d'Angers et celui de Châteauneuf/Sarthe.

Merci à celles et ceux qui ont rejoint le dispositif départemental.

L'Association de Garde en Kinésithérapie Respiratoire (AGKR), regroupe maintenant plus de 170 praticiens en 11 secteurs sur le département. Ils assurent ensemble ces Astreintes de Week-end avec succès.

Le Fond d'Investissement à la Qualité des Soins de Ville (FIQSV) finance encore à titre expérimental cette action sur le département, permettant l'indemnisation forfaitaire du praticien d'Astreinte.

Ci-dessous la nouvelle cartographie départementale des secteurs couverts.

Nous invitons les secteurs non pourvus et/ou non référencés à prendre contact avec le Conseil de l'Ordre ou l'AGKR.

Adresse Postale Commune :
122, rue du Château d'Orgemont 49000 Angers

Merci.

Christophe SUARD 

AC : Angers Centre

ANEP : Angers Nord et Est + Périphérie (Ecouflant, St Sylvain, Le Plessis-Grammoire, Andard, Trélazé, St Barthélémy d'Anjou...)

ASO : Angers Sud et Ouest

CH : Cholet et périphérie

HA : Haut Anjou (Morannes, Châteauneuf S/Sarthe, Durtal, Briollay, Tiercé, Champigné...)

LDA : Le Lion d'Angers, Vern d'Anjou...

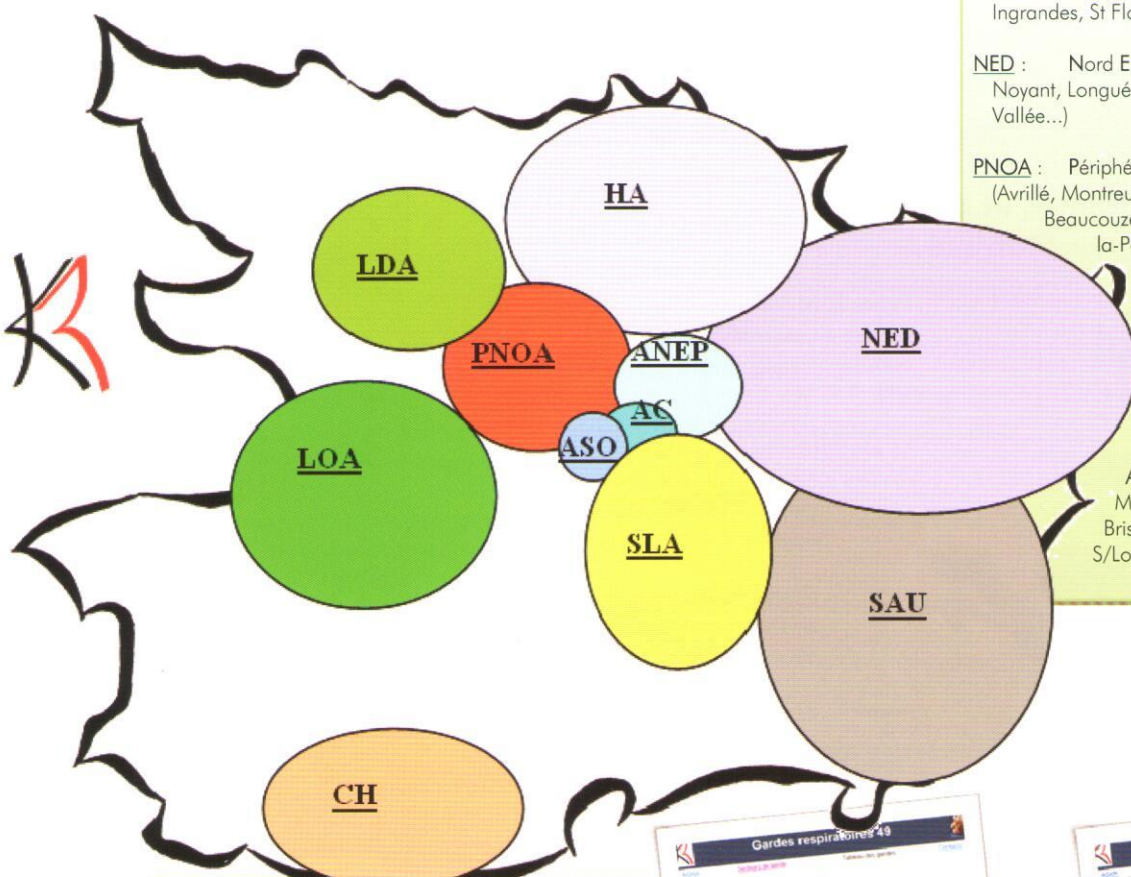
LOA : Loire Ouest d'Angers (St Georges S/Loire, Chalonnes, La Pommeraye, Ingrandes, St Florent-le-Vieil...)

NED : Nord Est du Département (Baugé, Noyant, Longué-Jumelles, Mazé, Beaufort-en-Vallée...)

PNOA : Périphérie Nord-Ouest d'Angers (Avrillé, Montreuil-Juigné, La Meignanne, Beaucouzé, Plessis-Macé, St Lambert-la-Potherie, St Clément-de-la-Place, Cantenay-Epinard...)

SAU : Saumur, Allonnes, Montreuil-Bellay, Chacé, Fontevraud l'Abbaye...

SLA : Sud Loire Aubance (Les Pont-de-Cé, Mûrs-Erigné, Juigné S/Loire, Brissac-Quincé, St Saturnin-S/Loire)



Nouveau !
<http://agkr.free.fr>



Calendrier 2011 A vos carnets !

Les prochaines réunions mensuelles du Bureau auront lieu les : 11 janvier, 1 février, 8 mars 2011.

Prochaine Chambre disciplinaire le 12 janvier 2011 à Nantes, 14H00.

Les prochaines réunions de la Commission des Contrats auront lieu les : 18 janvier, 22 février, 23 mars 2011.



La prochaine réunion bimestrielle du Conseil aura lieu le 17 février 2011.

Envoi de la convocation électorale : deuxième quinzaine de janvier 2011.

Affichage de la liste électorale le 31 janvier 2011.

Une réunion d'EPP organisée par le Conseil Régional aura lieu à Nantes à l'IFMK de St Sébastien le 29 janvier 2011 avec pour thème le désencombrement.

Date limite de réclamation portant sur la liste électorale le 8 février 2010.

La date limite de réception des candidatures aux élections départementales est le 1 mars 2011 à 16H00.

Envoi du matériel électoral : première quinzaine de mars 2011.

Une réunion publique de présentation des candidats aura lieu le 22 mars 2011.

Le vote départemental aura lieu le 31 mars 2011.

Le dépouillement du vote aura lieu le 31 mars 2011.

Première réunion du nouveau Conseil le 14 avril 2011.

Réunion sur le code de déontologie avec Alain POIRIER aura lieu le 8 juin 2011.

Election du CROMK le 30 juin 2011.

Election du CNOMK le 31 juillet 2011.

Plaintes et doléances Stabilité !

Voici le déroulé de cette année :

7 janvier 2010 : Doléance d'une consœur assistante pour troubles d'exercices avec son titulaire.

1 février 2010 : Réception du signalement d'un confrère pour comportement indélicat envers un patient. (classé le 18 février)

3 mars 2010 : Réception d'une doléance téléphonique d'un chirurgien envers un MK pour orientation indélicat d'un patient. (classée le 5 mars)

7 avril 2010 : Réception d'un signalement pour refus de soin d'une patiente envers un confrère. (classé le 11 juin)

5 mai 2010 : Réception d'une plainte envers un confrère pour traitement ayant entraîné une majoration douloureuse. (classée le 26 octobre)



11 juin 2010 : Réception d'une plainte envers un confrère qui aurait effectué des soins non appropriés voire fictifs en E.H.P.A.D. (classée le 28 juin)

15 juin 2010 : Réception d'une plainte envers un confrère qui aurait refusé des soins et tenu des propos choquants. (classée le 26 octobre)

5 juillet 2010 : Réception d'une plainte envers des confrères qui auraient refusé des soins à domicile. (classée le 6 juillet)

27 août 2010 : Réception d'une plainte envers un confrère qui est apparu dans la presse locale. (classée le 26 octobre)

Toutes ces plaintes ont été classées, les plaignants ne donnant pas de suite, soit le même nombre que l'an dernier.

Simultanément nous avons eu 6 conciliations toutes délocalisées en provenance du CDOMK de Paris.

Dominique DUPONT



Inscriptions au Tableau (par ordre d'inscription)

M. RENGAR Vincent, diplômé de Nantes en 2010.

M^{lle} ABELARD Maïlys, diplômée de Rennes en 2010.

M^{lle} BOUYER Marion, diplômée de Rennes en 2010.

M^{me} METAYER Marion, diplômée de Berck sur Mer en 2010.

M. BASTAT Clément, diplômé de Rennes en 2010.

M. ROSSIGNOL Pierre-Alexandre, diplômé d'Alençon en 2010.

M. BRUNEAU Alexis, diplômé de Poitiers en 2010.

M^{lle} COURTIN Elise, diplômée de Paris en 2010.

M^{lle} MONNIER Sophie, diplômée de Nantes en 2010.

M. PASQUIER Romain, diplômé de Paris en 2010.

M. GOUGEON Julien, diplômé en Belgique en 2009.

M. CALCOEN Aymeric, diplômé de Paris en 2010.

M^{lle} MALINGE Anne-Sophie, diplômée de Rennes en 2009.

M. CHATAIGNIER Pierre, diplômé d'Alençon en 2010

M^{lle} GAL Marietta, diplômée en Hongrie en 2009.

M. MAUBE Josselin, diplômé de Paris en 2010.

M^{lle} NEAU Pauline, diplômée de Paris en 2010.

M. TROMPE-BAGUENARD Germain, diplômé de Paris en 2010.

M^{lle} HENRY Manon, diplômée de Paris en 2010.

M^{lle} GOYAT Elodie, diplômée de Rennes en 2010.

M^{lle} SOULARD Anne, diplômée de Paris en 2008.

M^{lle} MERLET Anaïs, diplômée de Paris en 2010.

M^{lle} CAILLAUD Anne, diplômée de Nantes en 2010.

M^{me} SMJETANKA Iwona, diplômée en Pologne en 2006.

M^{me} GAUBERT MATECKA Marzena, diplômée en Pologne en 1991.

M^{lle} CAILLAUD Anne, diplômée de Nantes en 2010.

M^{me} SMJETANKA Iwona, diplômée en Pologne en 2006.

M^{me} GAUBERT MATECKA Marzena, diplômée en Pologne en 1991.

M. PONCHARAL Emmanuel, diplômé d'Alençon en 2008.

Sonorisation des salles d'attente : Evitons les fausses notes !

Vous souhaitez diffuser de la musique dans votre salle d'attente.

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit que les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique doivent donner leur accord avant la diffusion publique de leurs œuvres et recevoir une rémunération.



La SACEM délivre cette autorisation par contrat, et répartit les droits payés par les utilisateurs aux créateurs et éditeurs de musique qu'elle représente.

Les artistes-interprètes et les producteurs de disques et de cassettes, pour la diffusion publique de musique, ont droit à une rémunération appelée « Rémunération Equitable ».



Elle est gérée par la SPRE qui a chargé la SACEM d'en effectuer le recouvrement auprès des lieux sonorisés.

Pour la sonorisation des salles d'attente, la redevance de droits d'auteur est annuelle et forfaitaire. Elle est calculée par référence au nombre de praticiens qui exercent dans le cabinet.

Christophe SUARD



En Pratique :
Déclaration préalable par contrat à la SACEM disponible sur le site internet : www.sacem.fr

Nombre de praticiens	Forfait annuel 2010
1 à 2 praticiens	157,95 € TTC (SACEM : 90,42 € - SPRE : 67,53 €)
3 à 5 praticiens	238,96 € TTC (SACEM : 171,43 € - SPRE : 67,53 €)
plus de 5 praticiens	354,60 € TTC (SACEM : 257,36 € - SPRE : 97,24 €)

Transformons l'essai en 2011 :

Initialement prévu pour le mois d'octobre 2010, un projet de réunion publique thématique intitulé « Echanges en Masso-Kinésithérapie » n'a pu voir le jour.

Je remercie nos interlocuteurs qui ont travaillé sur cette réunion sans qu'elle puisse être mise en œuvre en 2010, le thème retenu pour cette première était :

Le lien entre la kinésithérapie institutionnelle et libérale est-il possible ?

L'organisation de cette réunion initialement prévue au sein du Conseil pourrait être délocalisée au sein d'une structure institutionnelle.

Souhaitant que ces soirées confraternelles puissent voir le jour, le Conseil Départemental mettra tout en œuvre pour transformer l'essai en 2011.

Confraternellement.

Christophe SUARD

Maison Pluridisciplinaire de Santé

Un très récent arrêté du Conseil d'état, nous confirme l'impossibilité d'associer des ostéopathes non professionnels de santé au sein d'une Maison de Santé. Soyez donc très vigilants lors de la création d'une telle structure.



55 000 visiteurs sur le blog du Conseil !

Ouvert en 2004, pour présenter les candidats aux premières élections, notre blog reste le moyen le plus convivial de retrouver la vie du Conseil au jour le jour.

<http://ordrekin49.canalblog.com>



Nous recevons une cinquantaine de visiteurs par jour et nous avons réalisé une pointe à 120 il y a un an. Vous y trouverez plus de 750 articles et liens

Ce blog a été complété par celui consacré uniquement aux rapports annuels.



Vous y retrouvez les rapports au fur et à mesure de leur approbation.

<http://rapportcdomk49.canalblog.com/>

enfin le site officiel : <http://cdo49.ordremk.fr>



Celui-ci est en attente de compléments car sa gestion est vraiment trop capricieuse.

Mais le CNOMK nous en annonce une nouvelle version plus exploitable prochainement...



Logo et Enseigne : Utilisons notre image !

L'Enseigne :

Depuis le 18 mars 2010, le CNO a autorisé l'utilisation de l'insigne de l'Ordre comme enseigne pour chaque MK inscrit au Tableau de l'Ordre et à jour de ses cotisations.

Cette enseigne peut être apposée en plus des plaques professionnelles. Une seule enseigne par lieu d'exercice, ronde et dont le diamètre ne doit pas dépasser 60 cm avec une épaisseur maximale de 15 cm.

L'insigne du Conseil National de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes doit être repris à l'identique. Aucune modification, déformation ou altération des proportions ou des couleurs n'est tolérée.

Le masseur-kinésithérapeute souhaitant mettre en place cette enseigne doit constituer un dossier soumis à l'autorisation du CDOMK

Ce dossier comprend :

Un **devis de création** et une **photo de la façade vierge** où serait apposée l'enseigne.

Les **autorisations de la Mairie** et parfois de la copropriété.

Une **attestation personnelle du respect au règlement d'usage** (attestation qui est remise par le CDO accompagnée du règlement d'usage)

Le logo :

Depuis septembre 2010, le logo de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes a changé. Vous l'avez certainement découvert ou allez le découvrir lors de la réception de courriers.

L'**ancien logo peut maintenant être utilisé par tous les masseurs-kinésithérapeutes** comme en-tête de papier à lettre professionnel ou carte de visite.

Nouveau logo :
utilisé par l'Ordre



Ancien logo :
utilisable par tous



Jacquine JOUBERT



Inscriptions au Tableau (par ordre d'inscription)

M^{lle} JAVAUULT Claire, diplômée en Belgique en 2010.
M. MONVILLERS Gaëtan, diplômé en Belgique en 2010.

Sortants au Tableau par transfert (par ordre d'inscription)

M^{lle} DANIEL Elise vers Paris.
M. MILLE Thomas vers la Loire Atlantique.
M^{lle} BONSERGENT Aurélie vers la Vendée.
M. COSSON Maxime vers la Loire Atlantique.
M^{lle} CARPANEDO Marlène vers la Loire Atlantique.
M^{lle} MOUTON Axelle vers la Vendée.
M. DUPONT Boris vers Paris.
M^{lle} GAUDRU Marie vers la Mayenne.
M^{me} PEROIS-KERVASO Marlène vers la Vendée.
M^{lle} SAUVERTE Anne vers L'Ille et Vilaine.
M. HAMARD Frédéric vers les Pyrénées Atlantiques.
M^{lle} NEAU Pauline vers les Hauts de Seine.
M^{lle} MURATET Camille vers la Haute Garonne.
M. MARTIN Vincent vers la Haute Vienne.
M^{lle} METAYER Marion vers le Rhône.
M^{lle} LEBRETON Héléne vers la Loire Atlantique.
M^{lle} LECORDIER Céline vers la Manche.
M^{lle} SIRE Marion pour les Hauts de Seine.
M. SAUVAGEOT Florian pour les Pyrénées Orientales.
M. AINS Morgan vers Paris.

Départ en retraite

M. DENIS Dominique
M. CHATELAIS Jean-Marie
M^{me} GUILBERT Nicole
M. GUILBERT Jean-Yves
M^{me} DELAUNAY Françoise
M. CRETIN Max
M. LALLEMAND Michel
M. POIRIER Claude

Cessation d'activité

M. ALLIOT Arnaud
M. DECONDE Gérard
M. DUPUIS Jérôme
M^{me} QUENTIN Frédérique
M^{lle} DONNEAU Marie Annick

Evaluation des Pratiques Personnelles :

Une journée " d'auto-évaluation anonyme " sur le thème:

Le désencombrement bronchique

Lieu : IFM3R – 54 rue de la Baugerie – Saint Sébastien sur Loire – 44230

9 h 00	Accueil des participants
9 h 30	Ouverture de la journée : Jean Marie LOUCHET
9 h 45	Vincent BESSE DESMOULIERES, Cadre de Santé Formateur IFMK Reims
10 h 30	Pause
12 h 15	Déjeuner sur place : invitation du CROMK des PAYS de la LOIRE
14 h 00	Vincent BESSE-DESMOULIERES : Table ronde : Restitution, Echanges avec les participants
16 h 00	Clôture de la journée par Alain POIRIER

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès du CROMK des Pays de la Loire 9 rue du Parvis St Maurice 49100 Angers par courriel ou courrier : cro.pl@ordremk.fr 02 41 87 19 22.

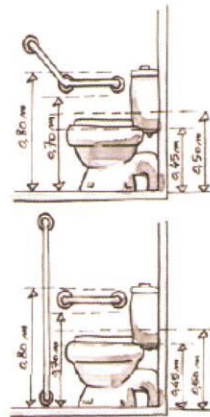
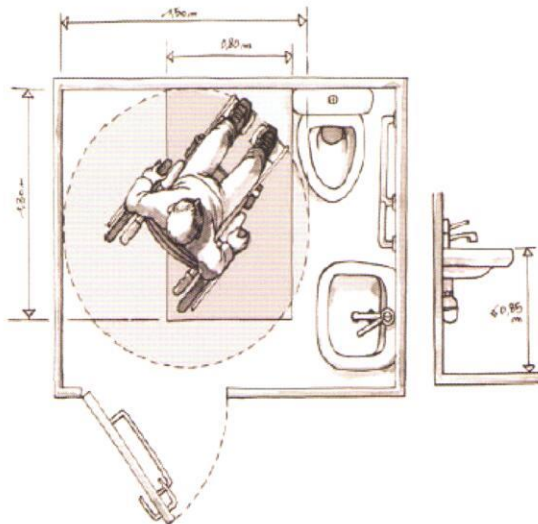
50 places, gratuites seront à votre disposition.

L'Accessibilité de nos cabinets pour tous



Au 1 décembre,
il reste 1492 jours avant que la
France soit accessible pour
tous

Les Etablissements Recevant du Public (ERP Catégorie 5 Type U) existants, dont font partie nos cabinets, ont jusqu'au **31 décembre 2014** pour être mis en conformité avec la loi du 5 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées.



N'attendez plus pour consulter les deux documents ci-dessous et d'évaluer les travaux que vous devrez avoir réalisés au plus tard **le 1 janvier 2015**.

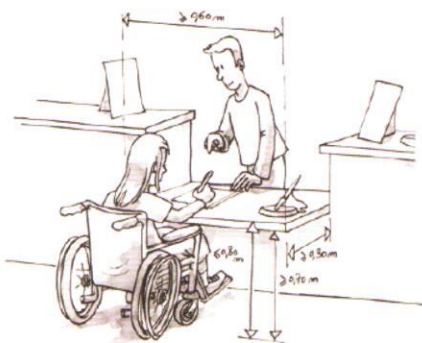
l'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.

http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6536

Christophe SUARD



Le service juridique a rédigé une notice actualisée et actualisable de l'ensemble des obligations légales pour les cabinets de Masso-Kinésithérapie, demandez cette notice par courriel au CDOMK 49.



Stationnement

Les Professionnels de Santé effectuant des visites à domicile dans « l'hyper centre » de la ville d'Angers rencontrent de réelles difficultés à trouver un stationnement et cela avec un coût satisfaisant !

Plusieurs réunions regroupant les représentants des Ordres des Médecins, des Infirmières, des Masseurs-Kinésithérapeutes, une adjointe au Maire et des techniciens de la voirie de la ville d'Angers ont eu lieu afin d'évoquer ce problème.

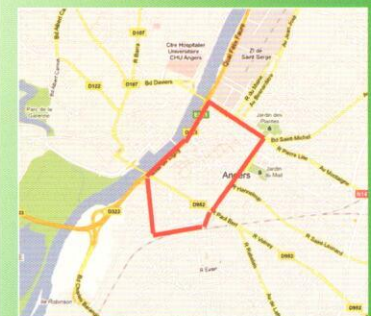
Après d'âpres discussions, les dernières propositions de la mairie d'Angers ont été les suivantes :

Soit une carte de 10 € pour 20 heures et une carte par mois (mois 2 heures maximum en zone orange et une demi-journée en zone verte), et 12 cartes par an pour la somme de 100 €, soit deux cartes gratuites...

Soit 20 €/mois sans limite de temps sur les parkings en surface...

ou encore 50 €/mois sans limite de temps sur tous les parkings et avec des emplacements réservés dans les parkings souterrains près des sorties entre 7h et 19 h...

Ces dispositions concernent les professionnels de santé faisant des visites en centre ville et non pas ceux qui ont un cabinet en centre ville.



L'hyper centre étant délimité par les boulevards du Roi René, Bd Foch, Bd Ayrault, rue Boisnet et le secteur de la place de la Visitation et de la gare (nord).

Elections 2011

Vous êtes masseur-kinésithérapeute inscrit au Tableau de l'Ordre du Maine et Loire, vous êtes donc électeur pour le renouvellement de la moitié de vos conseillers départementaux ordinaires, 6 postes de titulaires seront à pourvoir (4 pour le collège libéral et 2 pour le collège salarié) et 10 postes de suppléants seront ouverts au vote (7 pour le collège libéral et 3 pour le collège salarié).

Le vote aura lieu le : **Jeu**di 31 mars 2011 de 9h à 17h au siège du conseil départemental, 122 rue du château d'Orgemont 49000 Angers.

Deux modes de scrutin vous sont proposés : le **vote par correspondance** ou un **vote sur place**. Dans les deux cas veuillez suivre scrupuleusement les instructions qui vous seront délivrées par courrier.

Vous recevrez alors : les modalités de vote, les enveloppes nécessaires, la liste des candidats selon votre collège ainsi que les éventuelles professions de foi. Dans l'hypothèse où ces éléments ne seraient pas en votre possession le **16 mars** veuillez vous rapprocher de notre secrétariat.

Le Tableau de l'ordre départemental (qui est aussi la liste électorale) sera affiché au siège du Conseil Départemental à partir du 31 janvier 2011, il vous appartient de vérifier la véracité des informations renseignées. **A compter du 8 février la liste établie sera close.**

De plus si Vous êtes inscrit à un Tableau de l'ordre depuis au moins 3 ans (quelque soit le département), et à jour de vos cotisations ordinaires **vous pouvez vous porter candidat** pour cette élection.

Le dépôt de candidature peut se faire par lettre avec accusé de réception ou directement au siège avant le **mardi 01 mars 2011** (16H). Votre candidature doit impérativement comporter votre identité complète, vos modes et lieux d'exercices ainsi que votre numéro d'Ordre.

Vous pouvez y joindre votre profession de foi sur une simple feuille A4.

Le 31 mars, nous comptons sur Vous.

Isabelle GICQUEL



Stages en milieu libéral et autres



Depuis 2010 les étudiants masseurs-kinésithérapeutes peuvent choisir leur lieu de stage librement.

Ils peuvent donc venir dans une institution ou un cabinet libéral même en l'absence d'un cadre de santé.

La durée du stage est de 6 semaines continues.

Toutefois vous devez avoir été au préalable agréé par l'ARS au risque que le stage de l'étudiant ne soit pas validé, ce qui aurait de graves conséquences sur sa scolarité, sur la validation de son diplôme.

Pour obtenir votre agrément, il suffit d'en faire la demande à l'IFMK de la région : actuellement c'est l'IFMK de St Sébastien qui vous fera parvenir le dossier.

Attention il n'y a que deux commissions de validation par an, donc renseignez vous si votre agrément est possible dans les délais avant de vous engager.

Réunions publiques

2011

Rencontre avec les candidats aux élections départementales

Le 22 mars 2011

20H30 au CDOMK49

Actualité déontologiques Avec Alain POIRIER

Le 8 juin 2011

20H30 au CDOMK49

Contacts

Le Conseil, Domus médica, 122 rue du Château d'Orgemont à Angers est ouvert du lundi au mercredi de 9H à 16H, le jeudi de 9H à 18H et le vendredi de 9H à 14H.

M^{lle} Maeva TRANCHANT vous répondra au 02.41.74.36.70 et

pourra vous donner un rendez-vous avec un conseiller ordinal. Nous sommes aussi joignables par courriel au cdo49@ordremk.fr

Vous pouvez retrouver les informations officielles sur <http://cdo49.ordremk.fr> et la vie au jour le jour du Conseil sur notre Blog <http://ordrekin49.canalblog.com>